

Essonne

N°421

Journal



District de l'Essonne de Football

Page 1 à 7 : Infos Clubs

Page 8 à 19 : Procès-Verbaux

L'ESSONNE POURSUIT SA COUPE DU MONDE A CHILLY-MAZARIN



La 4^{ème} étape de promotion de la Coupe du Monde Féminine 2019, dans le cadre de l'Essonne fait sa Coupe du Monde, s'est déroulée ce mercredi 15 mai à Chilly-Mazarin. Rencontre 5vs5, match de bubble-foot ou encore Tir Radar et Tir de précision, de quoi passer une agréable journée.

Merci à Karima BENAMEUR, internationale française et Eseosa AIGBOGUN, internationale suisse et joueuses du Paris FC, pour leur présence sur notre stand de promotion. Elles ont pu aider nos jeunes participants à trouver les réponses de notre Quizz spécial Coupe du Monde Féminine, en leur apportant leurs connaissances, tout en participant à une séance de dédicaces.

Merci à toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cette belle journée de convivialité.

Prochaine étape → mercredi 22 mai à Evry.



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne pour la saison 2018-2019, en [cliquant ici](#).

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en [cliquant ici](#) !

NOUVEAUTÉ FOOTCLUB : SAISON PROCHAINE

La F.F.F. vient de publier dans Footclubs une évolution vous permettant d'extraire la liste de vos licenciés avec, pour chacun d'eux, l'information quant à la validité du certificat médical pour la saison N+1. Ceci vous permet d'anticiper le renouvellement des certificats médicaux pour la saison prochaine, étant rappelé que s'il est effectué entre le 1er Avril et le 30 Juin, le certificat médical reste valable trois saisons dans les conditions de l'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F..

En effet, depuis le début de la saison 2017/2018, le certificat médical est devenu valable pour 3 saisons pour les joueurs amateurs et les dirigeants (sous réserve de conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, et de répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions).

Ce nouvel export a pour objectif d'identifier facilement les licenciés pour lesquels la fourniture d'un certificat médical sera obligatoire pour la saison prochaine.

[Cliquez ICI](#) pour prendre connaissance du guide réalisé par la F.F.F.

FINALES DE COUPE : 15 & 16 JUIN

Cette année, les finales de coupes auront lieu le week-end du 15 et 16 juin sur le site de Longjumeau.

NOUVELLES COMPÉTITIONS JEUNES

Le Comité de Direction de la Ligue et du District de l'Essonne ont décidé de faire évoluer l'offre des pratiques jeunes, à compter de la saison prochaine. Voici un petit récapitulatif pour vous permettre de préparer au mieux votre rentrée sportive.

FOOTBALL FÉMININ SAISON 2019/2020 :

U7F/U8F/U9F : Foot à 5 : alternance de plateaux classiques et plateaux Festifoot

U10F/U11F : Foot à 8 : critérium classique/ challenge U10F/U11F.

U12F/U13F : Foot à 8 : critérium classique/Festival foot U13F

U14F/U15F : Foot à 8 : critérium classique (Si problème d'effectif = Foot à 7)

U16F/U17F/U18F : Foot à 8 : critérium classique (ex U19F)

Séniors F à 11 : Championnat D1

Séniors F à 7 : Critérium

FOOTBALL D'ANIMATION SAISON 2019/2020 – AUCUN CHANGEMENT

U6/U7 : Foot à 3 ou 4 : Plateaux mélangés ou par année d'âge séparée

U8/U9 : Foot à 5 : plateaux mélangés ou par année d'âge séparée/ critérium U9 espoir sur invitation avec critères de sélection.

U10/U11 : Foot à 8 : critérium classique/ challenge U10/U11.

U12/U13 : Foot à 8 critérium classique/Festival foot U13/Critérium U12/U13 départemental (1 équipe U12 et équipe U13 , sur invitation avec critères de sélection.

U14 : Cette catégorie permet de faire jouer des U13 sans limite de nombre, **bien qu'il soit préconisé par la DTN la pratique à 8 pour les U13.**

L'APPLI RÉFÉRENCE DU FOOTBALL EN ESSONNE : Vous y pensiez ? On l'a fait pour vous



Vous êtes acteurs du football Essonnien et souhaitez être alertés des dernières actualités du District ? Ou vous souhaitez tout simplement avoir un regard sur l'agenda de votre club ? Alors cette application est faite pour vous !

En un coup d'œil, vous pourrez visualiser les actualités de votre club, pour ne rien manquer de la vie du club et de ses événements, et également ceux de votre District de Football ! Vous n'aurez plus l'excuse de ne pas avoir l'information d'un match/entraînement reporté ou annulé !

Pour cela, téléchargez gratuitement l'application **District Essonne Football** sur Android et IOS, puis créez votre compte pour recevoir des alertes personnalisées !

Fonctionnalités :

- Accéder à l'ensemble du calendrier du District avec la possibilité de filtrer les informations par thématique
- Recevoir des alertes afin de ne pas passer à côté d'un événement
- Créez et partagez vous-même votre propre calendrier club (Assemblée générale – Tournoi – Réunions Éducateurs...)
- Accédez en lien direct vers le site pour découvrir l'intégralité de l'actualité
- Téléchargez et visionnez les différents documents importants via l'onglet Ressources
- Ayez toujours sous la main les coordonnées de vos contacts privilégiés selon vos besoins

RESTRICTIONS DE PARTICIPATION DANS UNE ÉQUIPE INFÉRIEURE DE SON CLUB

1. Restrictions de participation dans une équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou le lendemain (article 7.9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) :

Un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de la L.P.I.F.F., dans une équipe inférieure de son club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

N'est pas soumis à cette interdiction le joueur amateur ou sous contrat, âgé de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours, entré en jeu en seconde période d'une rencontre de Championnat National 1, de championnat National 2 ou de championnat National 3, pour sa participation à une rencontre de championnat national, régional ou de district avec la première équipe réserve de son club, dans les conditions énoncées à l'article 151.1.d des Règlements Généraux de la F.F.F. et qui sont rappelés ci-après :

- . La limite d'âge ci-dessus ne s'applique pas au gardien de but.
- . Cette possibilité cesse lors des cinq dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves.

2. Restrictions de participation en équipe inférieure dans les 5 dernières journées de Championnat (article 7.10 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.) :

Ne peuvent pas participer aux cinq dernières rencontres de championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales et régionales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club.

3. Restrictions de participation en équipe inférieure lorsque le joueur est entré en jeu lors de l'avant-dernière ou dernière rencontre des matches retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale (article 167.3 des Règlements Généraux de la F.F.F.) :

Ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou dernière rencontre des matches retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé le Championnat National U17 ou U19.

COUPE DE L'ESSONNE : Paiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, le règlement des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont réglés par le club recevant

- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont réglés par le club visiteur

IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage sont à régler sur place. Aucun prélèvement ne sera effectué par la suite.

LA REFORME DES CHAMPIONNATS DE JEUNES : RAPPEL

Il est rappelé que par suite de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le Comité de Direction de la Ligue du 25 Juin 2018 a adopté les dispositions suivantes :

- Le championnat U19 (Ligue et Districts) devient le championnat U18 (Ligue et Districts)
- Le championnat U17 (Ligue et Districts) devient le championnat U16 (Ligue et Districts)
- Le championnat U16 Régional devient le championnat U17 Régional
- Le championnat U15 (Ligue et Districts) devient le championnat U14 (Ligue et Districts)
- Le championnat U14 Régional devient le championnat U15 Régional

Etant précisé que :

- La structure des « nouveaux » Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des « nouveaux » Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent
- Les descendants du Championnat National U19 sont affectés dans le Championnat U18 de RI
- Les descendants du Championnat National U17 sont affectés dans le Championnat U16 de RI

LES COMPÉTITIONS FEMINIENS JEUNES EVOLUENT

Conformément aux préconisations de la Direction Technique Nationale de la F.F.F. et afin d'être plus en phase avec la répartition des licenciées jeunes au sein des différentes catégories, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 30 Avril 2018, décidé de faire évoluer, à compter de la saison 2019/2020, l'offre de pratique féminine jeune comme suit :

- Les Compétitions U16 F deviennent les Compétitions U15 F
- Les Compétitions U19 F deviennent les Compétitions U18 F

Dans ce cadre-là, et en amont de l'envoi du dossier d'engagements 2019/2020, ledit Comité a, en sa réunion plénière du 1er Avril 2019, fixé les conditions de participation des joueuses dans ces nouvelles compétitions :

Compétitions U15 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Compétitions U18 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

LE DOSSIER D'ENGAGEMENTS ET D'ALTERNANCES 2019/2020

Comme chaque saison, le début du mois de Mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes des clubs dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Dématérialisé depuis la saison 2013/2014, le dossier d'engagements et d'alternances prend une nouvelle forme pour la saison 2019/2020.

Les clubs pourront en effet remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., mis en place par la Ligue en début d'année 2019 : <https://extranet.lpiff.fr>

Pour mémoire, l'extranet L.P.I.F.F. est un réseau interne à la Ligue accessible depuis Internet qui permet aux clubs de communiquer avec la Ligue.

Sur la plateforme Extranet L.P.I.F.F., le club pourra donc accéder à son dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où figurent les 4 blocs suivants :

- **Engagements** : permet de saisir les engagements et les alternances des équipes;
- **Données clubs** : permet de saisir les informations relatives au correspondant du club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé) ;
- **Export PDF** : permet d'avoir une visibilité du dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
- **Clôture** : Étape obligatoire pour finaliser et valider le dossier ;

Pour vous accompagner dans ce changement, **une vidéo**, également accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2019/2020 est à remplir en ligne au plus tard **le 31 mai 2019**.

Autre nouveauté, le règlement du montant des cotisations d'engagement du dossier pourra se faire soit par chèque (à l'ordre de la L.P.I.F.F.) soit par virement bancaire.

ATTENTION, seuls les clubs ayant une situation financière à jour vis-à-vis de la Ligue pourront avoir accès au dossier d'engagement 2019/2020. Ainsi, les clubs qui n'auraient pas réglé leur relevé comptable du 31/03/2019 (ou antérieur) devront obligatoirement régulariser leur situation pour pouvoir remplir leur dossier d'engagement.

Par ailleurs, il est important de noter que la validation définitive du dossier se fera uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

Enfin, il est rappelé que ce dossier concerne aussi bien les clubs évoluant en compétition de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

TOUSOSPORT : EN ESSONNE, LE SPORT S'ADAPTE A TOUS !



Mardi 14 mai dernier, le District de l'Essonne organisait sa traditionnelle journée TousOsport, anciennement appelé "Sport pour Tous", dédiée aux sports adaptés aux handicaps, en partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté et le Comité Départemental Handisport. Une journée réussie, pour les 10 ans de l'événement !

Une vingtaine de comités sportifs de l'Essonne se sont retrouvés au complexe Jesse-Owens de Chilly-Mazarin, afin de présenter leurs disciplines. Toute la journée, ce sont plus de **450 participants**, scolaire ou en situation de handicap, qui se sont rendus sur les différents ateliers proposés. Outre l'engouement toujours grandissant pour le football, l'ensemble des activités proposées a permis de faire **rayonner des sourires sur les visages des participants**, tout au long de la journée.

A midi, nous avons eu le droit au traditionnel **pot de l'amitié**, et avons eu la chance de recevoir **Jean-Paul BENEYTOU**, Maire de Chilly-Mazarin, **Pedro CAPITAO**, Adjoint à la jeunesse et à l'Handicap, **Jacques FOURNIER**, Adjoint aux sports, **François PERNETTE**, Directeur des sports au Comité Départemental de l'Essonne, **Sarah KHOUAIDJIA**, Responsable de l'animation de la Politique sportive au Comité Départemental de l'Essonne, **Sophie RIGAULT**, Maire de St-Michel-sur-orge, et également vice-présidente du conseil départemental chargé des sports, **François THISSERANT**, Président du District de Football de l'Essonne, Alain CHOLAY, Président du Comité Départemental Handisport de l'Essonne, **Fabien PROUST**, Responsable des politiques d'inclusion, de la vie sportive et de la jeunesse à la DDGS, **Vincent PLUSQUELLEC**, Directeur du District de Football de l'Essonne, ainsi que les présidents des comités présents.

" Je n'avais jamais participé à une journée comme celle-ci, et j'en ressors grandi et fier", nous confiait l'un des animateurs sportifs. Sentiment que la plupart des organisateurs peuvent ressentir, lorsque l'on voit le pouvoir que le sport a sur l'être humain, avec ses valeurs de partage, de cohésion, de respect et d'amitié, véhiculant une même passion, au-delà du Handicap !

Merci aux comités présents : CDSA, CDH, CDOS, USEP, UFOLEP, Basketball, Tennis de Table, Gymnastique Volontaire, Baseball, Softball & Cricket, Handball, Rugby, Athlétisme, Cyclotourisme, Volleyball, Tennis, ainsi que la LIDFKMDA et la Croix Blanche.

Merci également à nos partenaires pour leur soutien : la Ligue du Football Amateur, la Ligue de Paris Île-de-France de Football, le Conseil Départemental, le CNDS, la ville de Chilly-Mazarin, ainsi que le Crédit Mutuel et la société Équilibre.

Retrouvez toutes les photos de cette journée, en [cliquant ici](#) !

- Suivi des Compétitions
- Commission Départementale des statuts et règlements
- Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation
- Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mme FORBIN,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LEPRUNENEC,
MOZGALA, RAMACKERS

Excusé : M. LE BOULC'H,

CD : M. FORNARELLI

PV du 14 Mai 2019

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions. L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, + 45, Seniors F et U16F à 7 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

FMI : Absence de transmission pendant les 3 dernières rencontres : 500.00€

***Après vérification de la commission compétente**

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : 500.00 € (Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins)

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) : 500.00 € Pendant les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminines)

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

COUPES

½ finale Toutes catégories.

A jouer le mercredi 8 mai pour les U15

A jouer le dimanche 12 mai pour les autres catégories

DATE BUTOIR LE 30 MAI 2019

Les Finales auront lieu les 15 et 16 JUIN à LONGJUMEAU

Réunion d'information sur le déroulement des journées de Finales, à l'attention des clubs finalistes, le mardi 4 juin 2019 à 18 h 30.

Tirages (désignation du club recevant), le mardi 4 juin 2019.

CALENDRIERS

Art. 10.4 du RSG du DEF : Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 11 MAI 2019

U16 F A 7 * Poule A

Longjumeau / Palaiseau

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U16 F A 7 * Poule B

Fleury 91 / Lissais

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Longjumeau / Palaiseau

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Sainte Geneviève / VYC * U16F à 7 * Poule A

Accord de la Commission

Match n° 21034598 du 11 mai 2019

Palaiseau / Longjumeau * U16 F A 7 * Poule B

Reprise du dossier.

Demande d'inversion de la rencontre via Footclub avec accord des deux clubs.

Le match a eu lieu au Stade Frédéric Langrenay 3 à Longjumeau.

Accord de la Commission.

COUPES SENIORS

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy / Epinay sur Orge * Coupe District

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Evry / Fleury 91 * Coupe Essonne

Accord de la Commission

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2019

D4/B

Orsay Bures / Les Ulis

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / Grigny US * D1

Linass Montlhéry / Lissois * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB / Athis Mons * D2/B

Massy / Paray * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs

Savigny / Boussy-Quincy * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 20577924 du 5 mai 2019

Morangis Chilly / Epinay sur Orge * D2/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 mai 2019.

La Commission enregistre la décision : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Morangis Chilly : 3 pts – 2 buts

Epinay sur Orge : 0 pt – 1 but

Match n° 20578319 du 5 mai 2019

Epinay sur Orge / Etampes * D3/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 mai 2019.

La Commission enregistre la décision : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Epinay sur Orge : 0 pt – 0 but

Etampes : 3 pts – 2 buts

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Mennecy / Pecqueuse * D1

Accord de la Commission.

Match n° 20579267 du 26 mai 2019

Les Lusitaniens / Sud Essonne * D2/B

Suite au courrier du Maire de Sainte Geneviève des Bois, la Commission neutralise la rencontre.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 11 MAI 2019

D1

Montgeron / Fleury 91

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Bug informatique signalé par la Fédé.

Palaiseau / Les Ulis

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2/A

Soisy sur Seine / Longjumeau

Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Bug informatique signalé par la Fédé.

D2/B

Tremplin / Epinay sur Orge

Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Bug informatique signalé par la Fédé.

Viry Chatillon / Vigneux

Rapport du club recevant. Remerciements.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Brunoy / Evry

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Epinay sur Orge / Fleury 91

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Les Ulis / VYC

Réception d'une feuille de match papier.
Bug informatique signalé par la Fédé.

D3/D

Longjumeau / Sud Essonne

Réception d'une feuille de match papier.
Bug informatique signalé par la Fédé.

Orsay Bures / Saint Germain les Arpajon

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Morangis Chilly / Ris Orangis

Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Bug informatique signalé par la Fédé.

Saint Michel / Janville Lardy

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Morangis Chilly / Lissois

Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
Bug informatique signalé par la Fédé.

Les Ulis / Verrières

Réception d'une feuille de match papier.
Bug informatique signalé par la Fédé.

D4/D

MNVDB / Orsay Bures

Rapport du club recevant. Remerciements.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 mai 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Morsang / Montgeron

Réception d'une feuille de match papier.
Bug informatique signalé par la Fédé.

TI FMI du 11 mai 2019 à jouer le 22 mai 2019 à 20 h

Ittevil-Vert / Pays Limours * D4/B
Plessis Pâté / Orsay Bures * D4/C
Breuillet / Corbreuse Sainte Mesme * D4/E

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Evry / Lisois * D3/B
Villabé / Sainte Geneviève * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Etampes / Mennecy * D2/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs

Savigny / Morangis Chilly * D3/A
Etampes / Breuillet * D4/E

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 20575300 du 11 mai 2019

Lisois / Etampes * D2/B

Demande de changement d'heure et d'installation via Footclubs avec accord des deux clubs.

Demande traitée par le Secrétariat, accord de la Commission.

Amende pour demande tardive à Lisois.

CHAMPIONNAT U17

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Brunoy / Juvisy Académie * D2/A
Verrières / Tigery * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours / Orsay Bures * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 20599318 du 19 mai 2019

Etampes / Palaiseau * D1

Demande de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

Match n° 20599322 du 19 mai 2019

Savigny / Paray * D1

Demande de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Paray.

La Commission maintient la rencontre à l'heure prévu.

Match n° 20602036 du 19 mai 2019

Massy / Lisois * D3/A

Demande de changement d'heure via Footclubs.

Refus de Massy.

La Commission maintient la rencontre à l'heure prévu.

Match n° 20602218 du 19 mai 2019

Wissous / Savigny * D3/C

Demande d'inversion et de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs.

Le match aller s'est joué à Wissous.

Le match retour se jouera à Savigny.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2019

D3/Bb

Morsang sur Orge / Pays Limours

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 11 mai 2019.

Amende à Morsang pour transmission tardive.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray / Breuillet * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Viry Chatillon / Lisois * D1

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 21412089 du 12 mai 2019

Bergeries / Benfica Yerres

Reprise du dossier.

Courriel de Benfica Yerres ne pouvant jouer le 29 mai 2019 (Date Limite).

La Commission fixe la rencontre le 22 mai 2019 à 20 h.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2019

D3/A

Ballancourt / Villemoisson

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 10 mai 2019.

Amende à Ballancourt pour transmission tardive.

Match n° 20596178 du 5 mai 2019

Coudraysien / Vert le Grand * D3/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 9 mai 2019.

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain :

Coudraysien : 1 pt – 1 but

Vert le Grand : 1 pt – 1 but

Match n° 20596635 du 19 mai 2019

SO Vertois / Milly Gatinais * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture, le 19 mai 2019.

La Commission fixe la rencontre le 22 mai 2019 à 20 h.

Match n° 20596189 du 26 mai 2019

Personnel Commune Sainte Gen / Benfica Yerres *

D3/A

Courrier du Maire de Sainte Geneviève des Bois. Fermeture des installations Sahel et Semi-Synthétique.

La Commission demande aux Personnel. Commune Sainte Geneviève de trouver un terrain de repli pour jouer cette rencontre le 26 mai 2019 (dernière journée).

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 12 MAI 2019

Poule B

VYC / Aigle Fertoise

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende à VYC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC / Juvisy Académie * Poule E

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 / Igny * Poule A

Accord de la Commission

Match n° 20594912 du 26 mai 2019

Pays Limours / Gif * Poule C

Demande de changement de date, d'horaire et d'air de jeu via Footclubs.

Inversion de la rencontre.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Match n° 20595037 du 19 mai 2019

Les Vieux du Foot / Saint Vrain * Poule D

Demande d'inversion de terrain via Footclubs.

Le match aller s'est joué au Stade Maurice

Boyeau à Brétigny.

Le match retour se jouera au Stade Municipal de Saint Vrain.

Accord de la Commission.

Match n° 20595405 du 26 mai 2019

Lusitaniens / SO Vertois * Poule D

Courrier de la Mairie de Sainte Geneviève des Bois. Fermeture de terrain pour le dimanche 26 mai 2019.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 22 mai 2019 à 20 h.

Commission Départementale des Status et Règlements

Président : M. TRANSBERGER
Membres : MM. BERTHY, GUILLOT, RAMACKERS,
CD : M. BADARELLI
Excusé : MM. BOCCARD ; TRUBERT

PV du 16 mai 2019

***Rappel : En cas d'indisponibilité de répondre à une convocation, il est demandé aux clubs ou aux intéressés de faire parvenir un courrier motivant votre absence.
 Ce courrier devant être enregistré par le Secrétariat du DEF.***

Homologation de tournois en application de l'article 25 du RSG Du DEF

- Pour toute demande d'homologation, fournir le règlement du tournoi
- La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue.

« «

**Match n° 20577773 du 14/04/2019
**SAVIGNY FOOT CO 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 *
 Séniors * D1****

Reprise du dossier.

Evocation du club de SAVIGNY, en date du 07/05/2019, sur la participation et la qualification du joueur de VERRIERES, NZUZI NZINGA Moise susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

La Commission,
 Jugeant en 1^{ère} instance,
 Pris connaissance de l'évocation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

Lecture du courrier de VERRIERES.

Considérant qu'après vérification sur Foot2000 que le joueur NZUZI NZINGA Moise a purgé son match de suspension le 7 Avril contre Brétigny FCS,

Considérant que le joueur, NZUZI NZINGA Moise était qualifié pour disputer la rencontre citée en rubrique,

Par ces motifs, la commission dit l'évocation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

VERRIERES: 3 pts - 1 but
 SAVIGNY : 0 pt - 0 but

Débit : 43,50 € à SAVIGNY

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

**Match n° 20577793 du 05/05/2019
GRIGNY US 2 / VAL YERRES CROSNE 2 * Séniors * D1**

Réclamation du club de GRIGNY US sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de VAL YERRES CROSNE susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission,
 Jugeant en 1^{ère} instance,
 Pris connaissance de la réclamation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

Lecture du courrier de VAL YERRES CROSNE.

Considérant, après vérification dans Foot2000, que seuls 3 joueurs, GUETTAT Yanis, ROBILLARD Valentin, et SCHODOWSKI Nicola ont participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure,

Considérant que tous les joueurs de VAL YERRES CROSNE étaient qualifiés pour participer à la rencontre citée en rubrique ;

Par ces motifs, la Commission dit les réserves non fondées et confirme la décision de la commission du 9 mai, à savoir :

VAL YERRES CROSNE: 3 pts - 2 buts

GRIGNY : -1 pt - 0 but

Débit : 43,50 € à GRIGNY

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Match n° 20601851 du 05/05/2019

JUVISY ACADEMIE 1 / MONTGERON ES 2 * U17 * D2/A

Réclamation du club de JUVISY ACADEMIE sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de MONTGERON susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission,
Jugeant en 1^{ère} instance,
Pris connaissance de la réclamation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

Pas d'observations de la part du club de MONTGERON suite à la demande du 14 mars 2019.

Considérant, après vérification dans Foot2000, que seul 1 joueur, LASSOUED Hicham a participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure,

Considérant que tous les joueurs de MONTGERON étaient qualifiés pour participer à la rencontre citée en rubrique ;

Par ces motifs, la Commission dit la réclamation non fondée et confirme la décision de la commission du 9 mai, à savoir :

JUVISY ACADEMIE: - 1 pt - 0 but

MONTGERON : 3 pts - 2 buts

Débit : 43,50 € à JUVISY ACADEMIE

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Match n° 21412082 du 12/05/2019

IGNY AFC 3 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * Coupe du District Sénior

Lecture du courrier de Jeunesse Etampoise confirmant des réserves qui auraient été posées avant le début du match, concernant un joueur ayant participé à plus de 6 matchs de championnat en équipe supérieure.

Considérant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la commission dit les réserves non recevables, mais qu'il y a lieu de transformer la confirmation des réserves en réclamation, au sens de l'article 187.1 du RSG de la FFF.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club d'IGNY afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 23 mai 2019 avant 12h00.

Match n° 20575371 du 04/05/2019

BALLANCOURT FC 1 / GRIGNY US 2 * U15 * D3/A

Lecture du courrier de BALLANCOURT confirmant des réserves qui auraient été posées avant le début du match, concernant l'ensemble de l'équipe de Grigny 2 ayant participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure et sur l'ensemble des joueurs de Grigny 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la commission dit les réserves non recevables, mais qu'il y a lieu de transformer la confirmation des réserves en réclamation, au sens de l'article 187.1 du RSG de la FFF.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de GRIGNY afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 23 mai 2019 avant 12h00.

Match n° 20573613 du 11/05/2019
JUVISY ACADEMIE 2 / GIF Sfoc 1 * U15 * D3/B

Réserves du club de GIF sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de JUVISY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,
Jugeant en 1^{ère} instance,
Pris connaissance des réserves, confirmées réglementairement, mais non fondées car l'équipe U15 1 de JUVISY disputait une rencontre officielle le 11/05/2019 en championnat U15 D1 contre Linas Montlhery 1.

Par ces motifs, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

JUVISY: 3 pts - 10 buts
GIF Sfoc: 0 pt - 2 buts

Débit : 43,50 € à GIF

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Match n° 20577794 du 05/05/2019
SAVIGNY FOOT CO 1 / BRUNOY 1 * Séniors * D1

Evocation du club de SAVIGNY sur la qualification et la participation de certains joueurs n'ayant pas le droit de participer à la rencontre citée en rubrique.

La Commission,
Jugeant en 1^{ère} instance,
Pris connaissance de l'évocation, confirmée réglementairement, pour la dire irrecevable en la forme, le cas cité ne rentre pas dans le cas des évocations.

Par ces motifs, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

BRUNOY : 3 pts - 2 buts
SAVIGNY : 0 pt - 1 but

Débit : 43,50 € à SAVIGNY

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

Le secrétaire
Jean BERTHY

Le Président
Patrick TRANSBERGER

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Présents

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, MC. PERRAUT, J.FREDAL, H.ELOUMAMI, M.BAKKOUCH

CD : V. POLLET

CDFA : D.ROY

Excusés : R.DIAZ, S. AIME

Assistent : M.DELVAL

Réunion du 13 Mai 2019

U6-U7

CS BRETIGNY : plateau du 18/05/2019. Ce plateau doit se dérouler, au club organisateur de se rapprocher des autres clubs en cas d'impossibilité pour l'organisation de ce plateau

U8-U9

Les clubs n'ayant pu organiser le plateau du samedi 11/05/2019 à cause des conditions atmosphérique doivent l'organiser le 18/05/2019 à l'heure habituelle en contactant les clubs du secteur Mail des clubs organisateurs qui n'ont pu l'organiser

BONDOUFLE AC, FC EPINAY ATHLETICO, AS SUD ESSONNE, FC VILLIERS, BENFICA YERRES, AS BRUYERES, FC SERMAISE, FC MARCOUSSIS-NOZAY VDB, FC BREUILLET

Mail des clubs participants

FCO VIGNEUX, AS SOISY s SEINE

FC DRAVEIL : plateau du 13/04/2019 à Ris Orangis (U9 espoirs) amende annulée

U10-U11

Critérium classique (mails ou enveloppes reçus)

PAYS LIMOURS/CS BRETIGNY : J 7 poule D du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

US GRIGNY « b »/CS MENNECY : J 7 poule E du 11/05/2019 TI (condition atmosphérique)

FCO VIGNEUX/FC IGNY : J 7 poule F du 11/05/2019 TI (condition atmosphérique)

OC GIF/FC MORANGIS-CHILLY : J 7 poule G du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

AS ST GERMAIN ARP/BONDOUFLE AC : J 7 poule H du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

AS SOISY s S/ASL JANVILLE-LARDY : J 7 poule H/I du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

SC EPINAY s O/FC MILLY GATINAIS : J 7 poule I du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

AS BALLAINVILLIERS/AS ITTEVILLE : J 7 poule J du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

US VERT LE G/ES PLESSIS PATE : J 7 poule K du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

FC MORANGIS-CHILLY/AIGLE FERTOISE : J 7 poule L du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

FC ST ELOI/FC VILLIERS : J 7 poule M du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

CO CHAMPLAN/DT MASSY : J 7 poule M du 11/05/2019 (condition atmosphérique)

Les rencontres de la j 7 n'ayant pu se dérouler pour mauvaises conditions atmosphériques le 11/05/2019 doivent se jouer le 18/05/2019

Informations

FINALE U 10-U11 aura lieu le samedi 18/05/2019 à GIF au parc des sports Michel PELCHAT,

Les équipes qualifiées sont convoquées à 13h avec leur dossier rempli et complet à savoir :

U 10 : ES VIRY CHATILLON, US PALAISEAU, ST MICHEL SP, FC WISSOUS, VAL YERRES CROSNE, FC FLEURY, FC COURCOURONNES, FC BRUNOY

U 11 : FC FLEURY, FC MASSY, FC PARAY, US PALAISEAU, FC EVRY, FC BRUNOY, DT MASSY, CO ULIS

CRITERIUM CLASSIQUE U10-U11 : Rappel La J 3 du 02/02/2019 a été reportée dans son intégralité le 25/05/2019

U12-U13

FC MILLY GATINAIS/FC ATHIS MONS : J 7 poule F du 11/05/2019, la commission remet les rencontres à jouer le 18/05/2019

FC EPINAY ATHLETICO/FC WISSOUS : J 7 poule G du 11/05/2019, la commission remet les rencontres à jouer le 18/05/2019

FC VILLEMORISSON/US SOISY s ECOLE : J 7 poule J du 11/05/2019, la commission remet les rencontres à jouer le 18/05/2019

[Amendes U10-U11 du 13-05-2019](#)

[Amendes U12-U13 du 13-05-2019](#)

Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : M. ADJIMAN

Membres : Mme LESUEUR, M. PASQUINI

CD : M. PAREUX

PV DU 14 MAI 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** (au lieu du lundi) **de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

1/ La Commission programme les matches en retard suivants :

- Journée 2

**MATCH N°21113684 – MARCOUSSIS FUTSAL 1 /
REVE 1 du 24/11/2018**

Nouveau report au mardi 14 mai au lieu du lundi 30 avril à 20h30 initialement reporté.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Résultats des matchs qualificatifs :

- Match n° 1 : MARCOUSSIS FUTSAL 1 / IGNY FUTSAL 1 : 2 à 10
IGNY FUTSAL 1 qualifié
- Match n° 2 : DIAMANT FUTSAL 3 / PARTOUT'ATHIS 1 : forfait avisé de PARTOUT'ATHIS – **DIAMANT FUTSAL 3 qualifié**
- Match n° 3 : CROSNE FUTSAL 1 / VILLABE 1 : forfait général de VILLABE – **CROSNE FUTSAL 1 qualifié**
- Match n° 4 : NEW TEAM 2 / MYA FUTSAL 2 : 3 à 4
MYA FUTSAL qualifié

Rappel :

Le tournoi final aura lieu le jeudi 30 mai à IGNY – Gymnase Guéric Kervadec – rue de Lovenich.

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES- MIDI

Confirmation des clubs engagés :

- AIR FRANCE PARIS
- CEA SACLAY
- COMMERCANTS DE MASSY
- ~~ENERGY 91~~
- PTT EVRY

Le tirage au sort des matchs a été effectué ce mardi 14 mai par Marion BENDYK – Secrétaire du District.

Résultats de ce tirage au sort :

- Match n° 1 : COMMERCANTS DE MASSY / PTT EVRY
- Match n° 2 : CEA SACLAY / AIR FRANCE PARIS

La Commission rappelle que :

- le club cité en premier est le club recevant,
- les frais d'arbitrage sont à partager entre les 4 équipes.

La phase finale aura lieu le samedi 22 juin 2019 à WISSOUS – Stade de l'Europe – 11 Boulevard de l'Europe.

Prochaine réunion : mardi 21 mai 2019 à 10h30.